

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue de la Gailloue

32220 LOMBEZ

PV n° 02-2024

<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU</b> <b>13/03/2024</b></p>
---

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le treize du mois de mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Sauveterre, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, président.

Date de convocation : 07/03/2024	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 39 Votants : 44
<p><u>Présents</u> : DAIGNAN Christian, GRANIER-DEFERRE Denys, BRUMAS RETAILLEAU Véronique, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, REVEIL Thierry, ESCALAS Fabien, COT Jean-Pierre, BEYRIA Christine, CAILLE Marie-Thérèse, GUICHERD Pierre, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE Jean-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, STEFFEN Michel, SANCERRY Evelyne, DESCAMPS Jean-Pierre, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, MAGNOAC Sandie, DELIEUX Gérard, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DAROLLES-ROUDIE Josette, LONG Pierre, VILLATE Didier, GREBIL Marlène, FORTIN Flavie, CONSTENSOU Erick, LOZES Bernard, LACROIX Michel, MAHO Patrick, TENNE Michel, MIMOUNI Jean-Luc.</p> <p><u>Absents ayant donné procuration</u> : WORZNIACK Daniel à Pierre LACOMME, HAENER Roger à BEYRIA Christine, DAUBRIAC Éric à Pierre GUICHERD, DAMBIELLE Raymonde à Guy LAREE, Christian MAGNOUAC à Thierry BONNEFOI</p> <p><u>Absents excusés</u> : PUJOL Emmanuel, NAUROY Christian, LAFFITEAU Alain.</p> <p><u>Absents</u> : ALAUX Josette, BOUTINES Michaël.</p>	
<p><u>Secrétaire de séance</u> : Jacques ALFENORE</p>	

## ORDRE DU JOUR

1	INTRODUCTION PAR VICE PRESIDENT CHARGE DES FINANCES .....	3
2	Validation du PV de la séance du 05/02/2024 .....	3
3	Présentation du budget principal (par Mme la Directrice des service) .....	3
3.1	Les dépenses de fonctionnement.....	3
3.2	Les recettes de fonctionnement.....	6
3.3	Bilan section fonctionnement 2023.....	7
3.4	Les dépenses d'investissement.....	8
3.5	Les recettes d'investissement.....	9
3.6	Bilan section investissement.....	10
3.7	Résultat comptable 2023 .....	11
4	FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal .....	11
5	FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Annexe Voirie.....	12
6	FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Annexe ZAE la Pouche II .....	13
7	FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 – Budget Principal .....	14
8	FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe Voirie .....	15
9	FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe ZAE la Pouche II .....	16
10	FINANCES – Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 .....	17
11	FINANCES – Validations des orientations pour un pacte financier et fiscal.....	19
12	VOIRIE – Délégation de signature du marché de matériaux calcaires et alluvionnaires .....	19
13	ÉCOLES – RS – ENFANCE – Autorisation de relancer des lots concernant le marché de travaux relatifs au projet de Rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire Yves Chaze, restauration scolaire, ALAE et LSH .....	20
14	INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES .....	21
14.1	Plan Intercommunal de Sauvegarde .....	21
14.2	Lettre aux parlementaires sur les dégâts sécheresse .....	21

# 1 INTRODUCTION PAR VICE PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Jean Pierre COT, VP en charges des finances, remercie chaleureusement Mme la Directrice et les services de la Communauté des communes pour le travail réalisé en 2013. En effet, arriver à maintenir le budget n'a pas été simple et a demandé beaucoup de rigueur. Il s'agissait de maintenir des finances saines pour conserver une certaine capacité d'investissement. Les charges augmentant plus vite que les recettes il a fallu engager une réflexion en profondeur pour trouver des solutions et passer le cap. Toutes les commissions ont travaillé à trouver 120K€ d'économies. Mais cela ne suffira pas pour l'avenir ; nous devons passer par un pacte fiscal et financier entre les communes et la communauté de communes. Grace aux efforts consentis par tout le monde le bilan budgétaire 2023 est relativement satisfaisant avec un fonds de roulement correct pour démarrer l'exercice 2024. Je tiens à saluer l'esprit collectif dont nous avons su faire preuve pour permettre à la CC de passer le cap. Je salue aussi la bonne ambiance et la collégialité qui a régné tout au long de 2023.

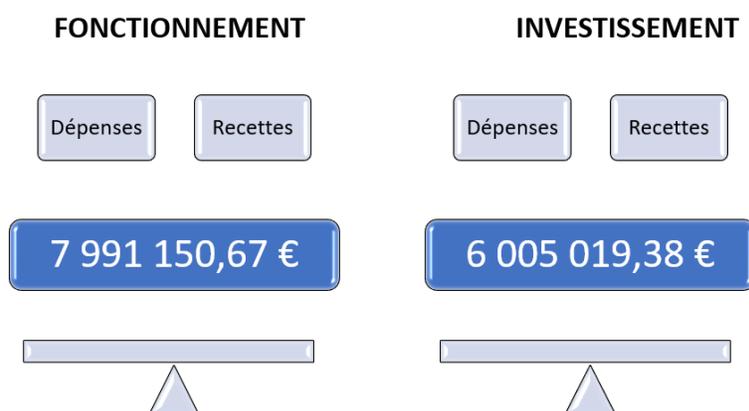
## 2 Validation du PV de la séance du 05/02/2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

*Afin d'éclairer les élus sur les délibérations 2 à 7, une présentation est réalisée en séance de l'exécution comptable, pour l'année 2023, du budget principal et des deux budgets annexes.*

## 3 Présentation du budget principal (par Mme la Directrice des service)

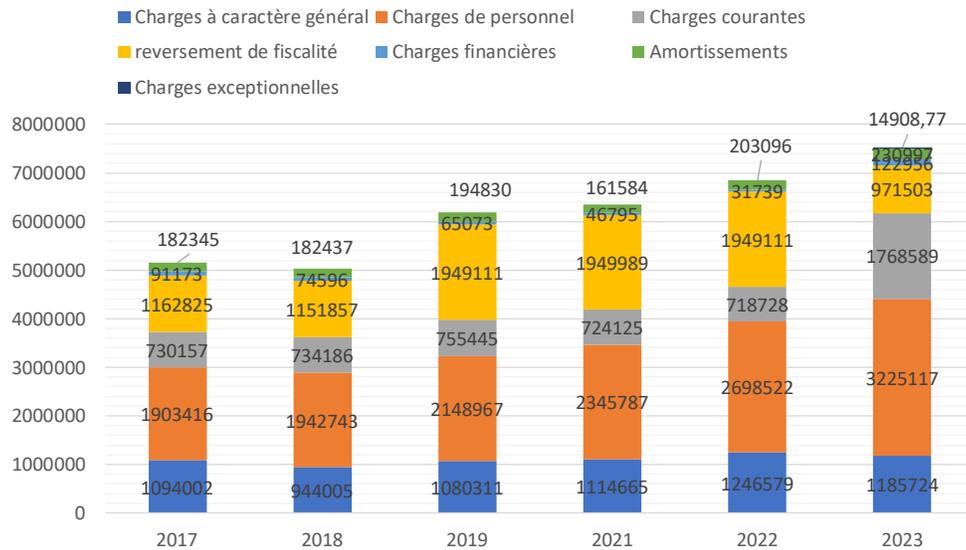
En préambule présentation de la synthèse du CA 2023 :



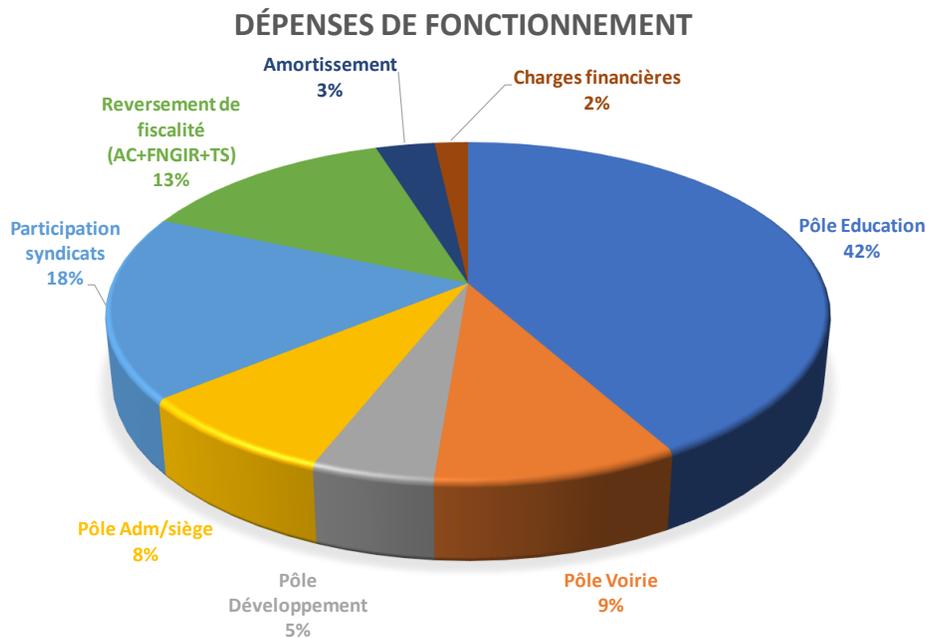
### 3.1 Les dépenses de fonctionnement

On note une augmentation des dépenses de fonctionnement de 10% entre 2022 et 2023 (+45% entre 2017 et 2023).

### Evolution des dépenses de fonctionnement



Ensuite présentation montrant les dépenses par pôle et par type de dépenses.



Dans le reversement de fiscalité on notera l'attribution de compensation reversée aux communes (AC).

### 3.1.1 Analyse du chapitre 11 : charges à caractère général

Elles baissent de 5% en 2023 soit une économie de 60K€. On notera un gros effort en voirie qui n'a utilisé que 50% des consommables prévus au budget.

Chapitre	Article	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Variation 2022/2023
Chap 011	60633	Fournitures de voirie	167 288,55 €	80 696,31 €	-52%
	6042	Achat prestations de service	148 766,51 €	153 407,56 €	3%
	60612	Electricité*	146 305,41 €	145 495,73 €	-1%
	61551	Entretien matériel roulant	94 667,60 €	50 421,68 €	-47%
	60623	Alimentation	74 254,32 €	93 840,57 €	26%
	6226	Honoraires	67 273,00 €	19 610,90 €	-71%
	615231	Entretien et réparation voirie	63 665,71 €	75 315,00 €	18%
	60622	Carburants (gasoil véhicules)	51 850,32 €	42 654,06 €	-18%
	6156	Maintenance	46 478,87 €	52 722,58 €	13%
	617	Etudes et recherches	41 080,20 €	68 577,30 €	67%
	615221	Entretien et réparation bâtiments publics	37 208,63 €	32 730,21 €	-12%
	60621	Combustibles	35 369,93 €	30 893,00 €	-13%
	6067	Fournitures scolaires	34 173,46 €	33 567,10 €	-2%
	60632	Fournitures petit équipement	28 653,21 €	45 659,72 €	59%
	60631	Produits d'entretien	21 260,52 €	19 666,48 €	-7%
	6262	Frais de télécommunication	21 094,30 €	23 929,89 €	13%
	611	Contrat de prestation de service	20 542,51 €	30 054,58 €	46%

17 postes de dépenses > à 20 000 € qui représentent plus de 85% de l'enveloppe des charges à caractère général

30 autres postes de dépenses < à 20 000 € qui représentent moins de 15% de l'enveloppe des charges à caractère général

A noter que l'amortisseur électricité a permis d'économiser 40K€ sur les prévisions

### 3.1.2 Analyse du chapitre 12 : charges de personnel

Ce poste a fortement augmenté : +20% soit + 527 000€. Mais il est resté sous la prévision budgétaire (- 75K€) du fait du non-remplacement des absences.

La structure des effectifs a progressivement changé avec une nécessité de renforcer les équipes sur le terrain, de déprécier les agents en recourant le moins possible à des contractuels sur des emplois non permanents et en favorisant des nominations en qualité de fonctionnaire stagiaire quand les conditions sont réunies.

De **nouveaux postes (5) ont également été créés sur 2021 et 2022** (chargé de mission CTL, 2<sup>ème</sup> chargé de coopération territoriale, référent jeunes, directeur de pôle éducation, chargé des RH).

L'année **2022** a été marquée par le **transfert de la compétence « France Services »** avec deux agents intégrés au 1<sup>er</sup> juillet 2022, celles des **activités de la MJC** (enfance et jeunesse) au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (5 postes), et l'**ouverture d'une nouvelle structure avec le jardin d'enfants** au 21/09/2022 (3 postes).

En **2023**, les agents du **MAC (crèche)** de Samatan ont été intégrés dans les effectifs (6 postes).

Agents en position d'activité Au 31/12/N	2017	2019	2021	2022	2023
<b>Fonctionnaires</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>63</b>	<b>67</b>
<i>Dont stagiaires</i>	10	4	4	1	7
<i>Dont agents en disponibilité</i>	4	6	5	6	5
<i>Dont agents détachés</i>	0	1	1	0	0
<b>Contractuels sur un emploi permanent</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>31</b>
<i>Dont CDI</i>	0	0	0	1	2
<i>Dont remplaçants</i>	7	8	7	5	6
<b>Contractuels sur un emploi non permanent</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>84</b>	<b>81</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

### **Des effectifs en hausse depuis 2021 : + 12 agents entre 2021 et 2022, + 6 agents en 2023**

15/03/2022 => recrutement du chargé de mission CTL

01/06/2022 => recrutement sur création de poste gestionnaire RH

01/07/2022 => reprise en régie de la maison France Services avec transfert de 2 agents

01/09/2022 => reprise en régie des activités enfance jeunesse de la MJC avec reprise de 7 emplois

01/09/2022 => recrutement d'un second de cuisine – RS de Samatan

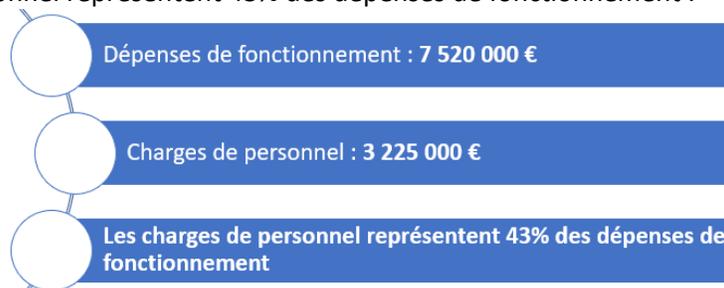
21/09/2022 => ouverture du jardin d'enfants => recrutement de 3 agents

05/10/2022 => recrutement sur création de poste d'un directeur pour le pôle Education

01/12/2022 => recrutement d'un référent jeunes

01/01/2023 => reprise en régie du multi-accueil de Samatan avec transfert de 6 agents

Les charges de personnel représentent 43% des dépenses de fonctionnement :



### **3.1.3 Chapitre 65 : charges de gestion courante**

Globalement elles ont baissé de 79K€ soit -11%.

- Les cotisations aux syndicats ont baissé de 3.7% (la cotisation au SCOT a baissé de 5000€).
- Subventions aux associations en baisse de 48% (soit -74K€) suite à un changement de mode de gestion de certains services et reprise en régie (OT / MJC / 123 soleil)
- Participation aux établissements publics : baisse de 35 000€ (-16%) due à la reprise en régie de France Services et de la baisse de la subvention à l'Office du Tourisme (-10 000€).
- La participation aux frais de fonctionnement des écoles et cantines a augmenté de 13% (~15K€) principalement à cause de la hausse des effectifs de Ste Germaine.

### **3.1.4 Autres chapitres**

- Il a fallu rembourser un trop perçu de l'Etat suite à la réforme de la TH, soit 50 000€
- Forte augmentation des charges financières (122 956€, +91 320€) due à l'emprunt contracté de 3 500 000€ (pour l'école de Samatan).

## **3.2 Les recettes de fonctionnement**

Elles ont augmenté de 12% entre 2022 et 2023, et s'établissent à 8 318 000€.

### **3.2.1 Chapitre 73 : impôts et taxes**

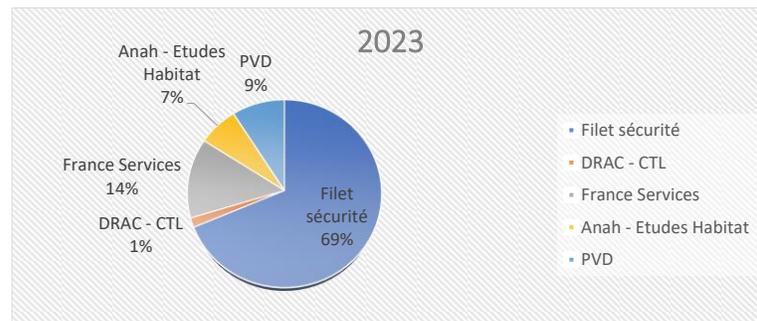
En 2018 80% des recettes provenaient des impôts et taxes, contre 72% en 2023, soit 6 028 088€ en hausse de +6.1% (dû à l'augmentation des bases).

Chap. 73	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	V°2022/2023
73111 – TF, TH, CFE	3 126 059 €	3 344 158 €	3 770 309 €	3 873 585 €	2 403 585 €	2 495 390 €	2 706 395 €	+8,5%
73112 – CVAE	190 132 €	201 781 €	306 138 €	354 009 €	341 840 €	406 595 €	101 646 €	-75%
73113 – TASCOM	7 705 €	0 €	48 934 €	86 216 €	86 045 €	94 255 €	99 534 €	+5,3%
73114 – IFER	0,00	0,00 €	37 701 €	39 829 €	46 310 €	49 851€	52 735 €	+6,1%
7318 – Rôles supp	6 235 €	4846 €	0,00 €	0,00 €	7 684 €	1 432 €	3 090 €	+115%
73223 – FPIC	142 462 €	183 382 €	108 478 €	159 826 €	194 273 €	187 344 €	179 766 €	-4,2%
7331 – TEOM	915 105 €	910 600 €	920 480 €	944 931 €	1 041 258 €	1 046 366 €	1 133 238 €	+8,3%
7346 – GEMAPI	0 €	42 430 €	77 977 €	65 236 €	62 164 €	61 985 €	61 949 €	-
7362 – Taxe de séjour	344 €	18 489 €	23 362,47 €	28 394,43 €	9 802,72 €	30 305,63 €	48 812,94 €	+61%
7382 – fraction TVA	/	/	/	/	1 190 384 €	1 306 011 €	1 341 665 €	+2,6%
7388- Compensat* CVAE	/	/	/	/	/	/	299 257 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 042 €</b>	<b>4 705 686 €</b>	<b>5 293 379 €</b>	<b>5 552 026 €</b>	<b>5 401 400 €</b>	<b>5 679 534 €</b>	<b>6 028 088 €</b>	<b>+6%</b>

### 3.2.2 Chapitre 74 : dotations, subventions, participations

S'établit à 1 797 054€ : en hausse exceptionnelle de 43% (+544 168€).

Nous avons reçu 250 968€ de l'Etat dans le cadre du filet de sécurité (au titre de la revalorisation du point d'indice et des hausses des dépenses énergie / électricité / produits alimentaires).

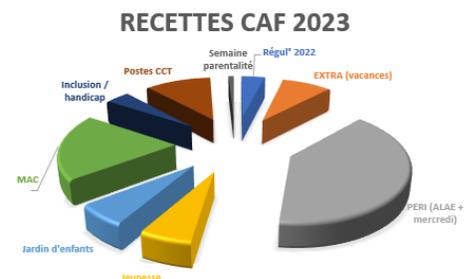


2023
368 254 €
3 000 € DRAC
50 000 € FS (reliquat 2022)
33 000 € PVD
25 000 € Etude Habitat ANAH
250 000 € Filet de sécurité*

Ces recettes sont exceptionnelles. Seulement 23%, de cette recette est pérenne.

Les recettes CAF ont augmenté de 40% pour s'établir à 531 163€.

ZOOM 2023		
CAF	Régul* 2022	20 000,00 €
	EXTRA (vacances)	42 000,00 €
	PERI (ALAE + mercredi)	205 000,00 €
	Jeunesse	31 500,00 €
	Jardin d'enfants	32 000,00 €
	MAC (2/3 de 2023)	100 000,00 €
	Inclusion / handicap	20 000,00 €
	Postes CCT	56 000,00 €
	Semaine parentalité	4 500,00 €
	MSA	PE + Enfance
Etat	Service minimum	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>531 000,00 €</b>



### 3.3 Bilan section fonctionnement 2023

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 798 499,96 € et 901 650,63 € en cumulé.

	PREVISIONS 2023	REALISE 2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	7 991 150,67 €	7 525 604,66 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> <i>(sans report 2022)</i>	7 991 150,67 €	8 324 104,62 €
<b>RESULTAT EXERCICE 2023</b>	/	798 499,96 €
<b>REPORT 2022</b>		103 150,67 €
<b>RESULTAT CUMULE 2023</b>	/	901 650,63 €

### 3.4 Les dépenses d'investissement

Pour rappel elles s'établissent à 1 827 613€, en baisse de 28%, réparties comme suit :

Dépenses	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
16 - Emprunts	460 480 €	464 710 €	499 301 €	513 030 €	475 376 €	495 747 €	631 845 €
20 - Etudes	16 596 €	50 532 €	54 664 €	38 085 €	121 893 €	336 667 €	674 458 €
204 - Subv <sup>o</sup> versées	70 952 €	65 288 €	49 847 €	109 661 €	121 804 €	49 606 €	68 501 €
21 - Immos corporelles	800 747 €	556 480 €	679 093 €	542 139 €	1 246 976 €	1 637 219 €	452 808 €
23 - Immos en cours	0 €	0 €	0 €	1 152 €	0 €	0 €	0 €
040 - Opération d'ordre	127 445 €	121 517 €	106 031 €	116 940 €	119 851 €	22 574 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 222 €</b>	<b>1 258 528 €</b>	<b>1 388 939 €</b>	<b>1 321 009 €</b>	<b>2 085 902 €</b>	<b>2 541 817 €</b>	<b>1 827 613 €</b>
<i>Déficit reporté</i>	<i>446 765,00 €</i>	<i>501 596,00 €</i>	<i>451 092,29 €</i>	<i>401 670,61 €</i>	<i>431 357,08 €</i>	<i>1 064 620,77 €</i>	<i>970 098,29 €</i>

#### 3.4.1 Dépenses ECOLES :

	Type de dépenses	Dépenses	Recettes
Ecole de Monblanc	Mobilier et matériel	1 100 €	/
Ecole de Lombez maternelle	Mobilier et matériel	1 000 €	/
Ecole de Noilhan	Remplacement PAC – 1 <sup>ère</sup> partie	9 000 €	Dossier de subvention DETR déposé
Ecole Pétrarque – fin projet cour d'école	Plantations cours d'école	1 000 €	36 700 € RAR - Agence de l'eau : 19 100 € RAR - Région : 17 600 €
Ecole annexe Lombez Ecole de Laymont	Menuiseries pour accessibilité	12 800 € 4 200 €	Acompte DETR : 6 200 €
Ecole Pétrarque	Mobiliers (appel à projet CNR)	12 600 €	Etat : 12 600 €
Différentes écoles mater	Tabourets ergonomiques ATSEM	1 500 €	
<b>Sous-total</b>		<b>43 200 €</b>	<b>55 500 €</b>
Ecole de Samatan	Frais d'études et de MOE	640 000 €	Acompte CAF : 21 700 €
<b>TOTAL</b>		<b>680 200 €</b>	<b>77 700 €</b>

Pour rappel les travaux de la cour de l'école Pétrarque ont reçu 80% d'aides. Le reste à charge est inférieur à ce qu'aurait coûté de regoudronner la cour.

Les dépenses pour la restauration scolaire ont été de 36K€ (aides 16K€)

Les dépenses liées à la Petite enfance/enfance/jeunesse ont été de 9K€ (aide CAF 4k€ attendue)

### 3.4.2 Dépenses voirie

Type de dépenses	Dépenses	Recettes
Acquisition manitou + fourche / Souffleur	16 000 €	14 400 € (vente gravillonneur)
Acquisition panneaux	2 200 €	
Gardes Corps	9 000 €	
Mise en sécurité pont Pellefigue (RAR) Mise en sécurité pont Samatan/Nizas (MOE)	39 700 € 15 000 €	36 300 € - Acompte DETR – ponts
Mise en sécurité carrefour Seysses (RAR)	1 200 €	13 000 € - CD32 3 640 € - DETR 2 390 € - Commune
Mise en sécurité carrefour Savignac	33 700 €	10 140 € - CD32 5 730 € - DETR 3 310 € - Commune
Travaux en régie – Seysses	17 400 €	
<b>TOTAL</b>	<b>134 200 €</b>	<b>88 910 €</b>

### 3.4.3 Dépenses pour aménagement des ZAE et autres

Type de dépenses	Dépenses	Recettes
Tranche 2 – RAR (Guintoli)	42 350 €	244 073 € - DETR 2019/2020/2021
Tranche 2 - RAR (SDEG)	44 860 €	11 032 € - SDEG
Giratoire de Samatan	/	17 475 € - CD32 solde giratoire 58 434 € - Commune de Samatan
Frais études	3 000 €	
Travaux pour extinction nocturne	3 780 €	946 € - SDEG
<b>TOTAL</b>	<b>93 990 €</b>	<b>331 960 €</b>

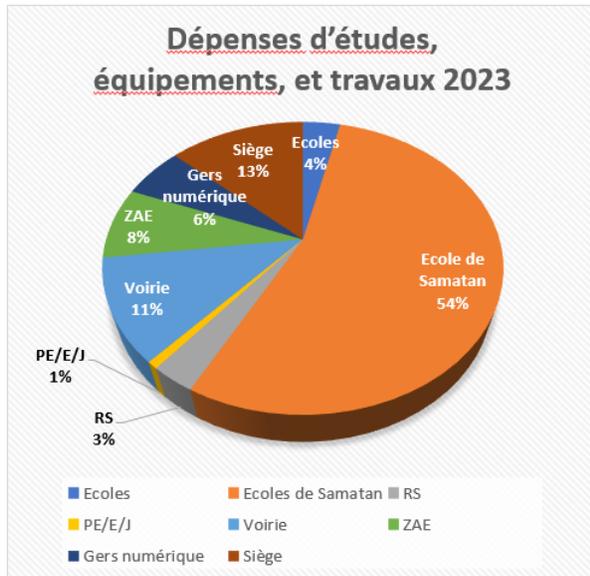
Type de dépenses	Dépenses	Recettes
Maison d'à côté	144 500 €	
Téléphonie siège + France Services	10 000 €	
Matériel informatique divers	1 500 €	
Gers numérique	68 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>224 500 €</b>	<b>/</b>

## 3.5 Les recettes d'investissement

Recettes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10 - FCTVA	191 200 €	135 352 €	167 548 €	72 355 €	118 035 €	359 210 €	115 059 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	446 549 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €	573 971 €	1 077 985 €	913 847 €
13 - Subventions	173 216 €	41 243 €	125 981 €	13 878 €	293 165 €	479 007 €	500 032 €
16 - Emprunts encaissés	530 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	600 000 €	3 500 000 €
040 - Opération d'ordre (amort)	182 345 €	182 437 €	194 830 €	255 090 €	161 584 €	203 096 €	230 997 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 421 391 €</b>	<b>1 309 032 €</b>	<b>1 438 360 €</b>	<b>1 291 323 €</b>	<b>1 446 756 €</b>	<b>2 719 299 €</b>	<b>5 259 935 €</b>

La recette en 040 correspond à la dotation aux amortissements.

### 3.6 Bilan section investissement



#### LA DETTE :

Les emprunts en cours sont au nombre de 17 en 2023, et le remboursement du capital de 631 845 €. En 2023 : emprunt de 3 500 000 € pour financer le projet de l'école de Samatan. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 5 944 000€.

Année	Remboursement du capital de la dette	Variation
2019	499 301 €	
2020	513 030 €	+2,8%
2021	475 376 €	-7,4%
2022	495 747 €	+4,2%
2023	631 845 €	+27%

	PREVISIONS 2023	REALISE 2023
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 005 019,44 €</b>	<b>1 827 614,06 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 005 019,44 €</b>	<b>5 259 936,37 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE 2023</b>	<b>/</b>	<b>3 432 322,31 €</b>
<b>REPORT 2022</b>		<b>- 970 098,29 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE 2023</b>		<b>2 462 224,02 €</b>

Le résultat cumulé investissement hors emprunt est de -946 000€. A rapprocher du résultat cumulé fonctionnement de +901 650€.

### 3.7 Résultat comptable 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	7 525 604,66 €	1 827 614,06 €
RECETTES	8 324 104,62 €	5 259 936,37 €
RESULTAT EXERCICE 2023	798 499,96 €	3 432 322,31 €
REPORT 2022	103 151 €	- 970 098 €
RAR 2023	/	/
RESULTAT CUMULE 2023	3 363 974,65 €	

## 4 FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la communauté de communes et les budgets annexes pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2023 par**

**la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- que le compte de gestion relatif au budget principal de la communauté de communes dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **5 FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Annexe Voirie**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la communauté de communes et les budgets annexes pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- que le compte de gestion relatif au budget annexe Voirie de la communauté de communes dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **6 FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Annexe ZAE la Pouche II**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la communauté de communes et les budgets annexes pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe ZAE La Pouche II de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- que le compte de gestion relatif au budget annexe la Pouche II de la communauté de communes dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 7 FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 – Budget Principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2023 relatifs au Budget Principal de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président a quitté la séance du Conseil Communautaire et laissé la présidence à Jean-Pierre COT, vice-président en charge des finances, pour présenter les résultats de l'année 2023.

Sont exposées à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget Principal de la Communauté de communes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES REALISEES 2023</b>	8 324 104.62 €	5 259 936.37 €
<b>DEPENSES REALISEES 2023</b>	7 525 604.66 €	1 827 614.06 €
<b>RESULTAT 2023</b>	798 499.96 €	3 432 322.31 €
<b>RESULTAT REPORTE au 31/12/2022</b>	103 150.67 €	- 970 098.29 €
<b>RESTES A REALISER 2023</b>	/	/
<b>RESULTAT CUMULE au 31/12/2023</b>	901 650.63 €	2 462 224.02 €

**M. Jean-Pierre COT, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances, propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes du Savès.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
43	43	0	0

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la communauté de communes du Savès.

## 8 FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe Voirie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2023 relatifs au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président a quitté la séance du Conseil Communautaire et laissé la présidence à Jean-Pierre COT, vice-président en charge des finances, pour présenter les résultats de l'année 2023.

Sont exposées à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget annexe Voirie de la Communauté de communes.

	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES REALISEES 2023</b>	38 538.84 €
<b>DEPENSES REALISEES 2023</b>	38 181.18 €
<b>RESULTAT 2023</b>	357.66 €
<b>RESULTAT REPORTE au 31/12/2022</b>	17 793.04 €
<b>RESULTAT CUMULE au 31/12/2023</b>	18 150.70 €

**M. Jean-Pierre COT, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances, propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Voirie de la Communauté de Communes du Savès.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
43	43	0	0

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget principal de la communauté de communes du Savès.

## 9 FINANCES – Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe ZAE la Pouche II

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2023 relatifs au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes.

Sont exposées à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget annexe Voirie de la Communauté de communes.

Monsieur le Président, a quitté la séance du Conseil Communautaire et laissé la présidence à Jean-Pierre COT, vice-président en charge des finances pour présenter les résultats de l'année 2023.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES REALISEES 2023</b>	51 800 €	102 019.65 €
<b>DEPENSES REALISEES 2023</b>	102 019.65 €	0 €
<b>RESULTAT 2023</b>	-50 219.65 €	102 019.65 €
<b>RESULTAT REPORTE au 31/12/2022</b>	+175 500.67 €	-196 299.84 €
<b>RESULTAT CUMULE au 31/12/2023</b>	125 281.02 €	-94 280.19 €

**M. Jean-Pierre COT, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances, propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe de la ZAE la Pouche II de la Communauté de Communes du Savès.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
43	43	0	0

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget principal de la communauté de communes du Savès.

*Avant de proposer aux élus de débattre des orientations budgétaires pour 2024, une présentation est réalisée en séance, des principaux éléments du rapport d'orientation budgétaire – année 2024.*

## **10 FINANCES – Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024**

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Dans les EPCI ayant une ou plusieurs communes de 3500 habitants et plus, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire.

Il s'agit d'une étape essentielle de la vie démocratique de la collectivité.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, un rapport est présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la dette.

La loi NOTRe et son décret d'application de 2016 ajoutent une dernière obligation : le rapport, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants doit comporter, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et aux dépenses de personnel.

Ce rapport n'est pas une obligation pour notre collectivité. C'est un choix qui est fait par le Président et qui donne lieu à un débat en conseil communautaire sur la base d'un document transmis aux conseillers communautaires et présenté en séance.

En introduction du ROB 2024, le président Hervé LEFEBVRE rappelle que grâce à des recettes exceptionnelles en 2023, et aussi grâce à des économies de fonctionnement et d'investissement, le fonds de roulement a été reconstitué. Mais ces recettes 2023 étaient exceptionnelles et ne se renouvelleront pas en 2024. Sans recettes nouvelles la capacité d'autofinancement brute sera fortement réduite et la CC aura du mal à fonctionner et à continuer à investir sur la voirie et les écoles.

Au regard des conclusions de cette prospective 2024/2026, la communauté de communes a engagé des travaux dans toutes les commissions pour évaluer la faisabilité de :

- La baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement
- La hausse des recettes avec une augmentation de la fiscalité
- La hausse des recettes avec une participation des communes

Une étude prospective sur un Pacte Fiscal et Financier a été demandée au cabinet KPMG.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une conférence des maires le 29 février 2024.

Plusieurs variantes ont été proposées et finalement c'est une variante mixte (appelé scénario 4) qui a été proposé.

Le scénario 4 proposé est le suivant :

**AXE 1 – une plus grande imbrication EPCI/Communes dans la mise en œuvre des politiques publiques : VOIRIE et SCOLAIRE**

▪ **VOIRIE :**

- Intérêt communautaire inchangé (pas de rétrocession de voie),
- Enveloppe voirie pour le programme d'investissement plafonné à 300 000 € et géré de manière globale et solidaire (et non communale)
- Fonds de concours (50% du reste à charge) pour les aménagements/travaux de sécurité (carrefour et ponts)

▪ **SCOLAIRE :**

- Fonds de concours pour les travaux dans les écoles

50% pour les travaux dont le reste à charge est < à 100 000 €

30% pour les travaux dont le reste à charge est compris entre 100 000 et 500 000 €

20% pour les travaux dont le reste à charge est > à 500 000 €

**AXE 2 : une plus grande incitation des communes dans le renforcement de la production d'énergie :** Reversement par l'EPCI de 20% des IFR aux communes sur les nouvelles installations particulières (photovoltaïques) pour atteindre la répartition suivante : 40% commune ; 30% EPCI ; 30% Département

**AXE 3 : un renforcement des capacités d'actions communautaires : une adaptation de la fiscalité communautaire**

- TF : +4.5 points dès 2024
- CFE : +2.5 points à partir de 2025

**Commission finances :** proposition de minorer la hausse de la CFE et de réajuster avec la hausse de la TF.

**AXE 4 : une meilleure adéquation recettes / charges à l'échelle du territoire se matérialisant par une participation des communes à travers l'attribution de compensation**

- Dans la variante 3, la proposition consistait en une participation des communes (par réduction de l'attribution de compensation à hauteur de 162 000 € basé sur le linéaire voirie classée d'intérêt communautaire x par un montant de participation

**Commission finances :** proposition d'une enveloppe de 185 000 € (162 000 € au titre de la voirie / 23 000 € au titre de la compétences écoles)

La **commission finances**, dans le cadre des travaux du PACTE, propose, à compter du 01/01/2025 la mise en place de participations communales à hauteur de **185 000 €**, par réduction de l'attribution de compensation calculée comme suit :

- compétence voirie => environ **162 000 €**
- compétence scolaire => environ **23 000 €** (communes n'ayant pas d'écoles sur leur territoire)

Cette proposition s'appuie sur constat que les communes touchent, au travers de la **dotation de solidarité rurale** (DSR), des dotations au titre de compétences transférées à l'EPCI (part « voirie » et part « enfants »). Ces dotations représentent 390 000 € en 2023.

Cette proposition requiert d'être approuvée à la fois par les 2/3 du conseil communautaire ainsi que par les conseils municipaux (majorité simple).

Réactions du conseil communautaire :

- Jean Pierre COT : l'avantage du scénario 4 c'est qu'il fait jouer la solidarité entre communes, que le service voirie continue à fonctionner normalement (comme un SIVOM interne).
- Jean Luc MIMOUNI : préférence pour l'adaptation de la fiscalité pour laisser aux communes leurs capacités d'investissement (pas de transfert de charge ou d'annulation des compensations).

**Le Pacte Fiscal et Financier sera discuté durant l'exercice 2024 et le choix final ne sera mis en œuvre qu'en 2025.**

**Après présentation en séances des principaux éléments de ce rapport d'orientations budgétaires et du débat qui s'en est suivi, Le Président demande aux membres du conseil communautaire de prendre acte par l'adoption d'une délibération.**

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- Prend acte de la présentation des orientations budgétaires pour 2024
- Atteste que les débats portant sur les orientations budgétaires pour 2024 se sont tenus.

## **11 FINANCES – Validations des orientations pour un pacte financier et fiscal**

Au terme de la présentation (dans le rapport d'orientations budgétaires) et des débats sur les différentes propositions d'orientations (dans le débat d'orientation budgétaire) dans le cadre de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, ce point n'a pas été soumis au vote de l'assemblée.

## **12 VOIRIE – Délégation de signature du marché de matériaux calcaires et alluvionnaires**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un marché a été publié pour la fourniture de matériaux calcaires et alluvionnaires (marché d'un an, renouvelable 2 fois) alloué de la manière suivante :

LOT n°1 : matériaux calcaires

LOT N°2 : matériaux alluvionnaires

La date limite était fixée au 05/03/2024 à midi.

**La CAO ne s'étant pas encore réunie (prévue le 14/03/2024), il est demandé aux membres du conseil communautaire de donner délégation au Président pour signer le marché de fourniture de matériaux calcaires et alluvionnaires pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois conformément au classement qui sera proposé par la CAO.**

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- donne délégation au Président pour signer le marché de matériaux calcaires et alluvionnaires conformément au classement qui sera proposé par la CAO.

### **13 ECOLES – RS – ENFANCE – Autorisation de relancer des lots concernant le marché de travaux relatifs au projet de Rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire Yves Chaze, restauration scolaire, ALAE et ALSH**

Dans le cadre du marché de travaux passé dans le cadre du projet de Rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire Yves Chaze, restauration scolaire, ALAE et ALSH, 05/02/2024, la CAO en date du 5 février 2024, au terme de l'analyse des offres, propose de déclarer certaines offres inacceptables et de relancer les lots suivants :

Lot	Intitulé du lot	Estimation	Nombre d'offres	Proposition
1	VRD	174 000 €	1	Relancer en Appel d'Offre ouvert
2	Espaces verts	121 000 €	3	Relancer en Procédure négocié sans publicité
5	Charpente / bois	1 097 000 €	3	
11	Menuiseries intérieures	271 000 €	3	
21	Sondes géothermiques	162 000 €	1	
22	Mobilier intérieur	219 000 €	5	
16	Peintures	149 000 €	2	Relancer en Procédure négocié sans publicité
18	CVC	853 000 €	2	

**Il sera proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à relancer les marchés tels que présentés ci-dessus.**

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- Autorise le Président à déclarer les offres des lots 1, 2, 5, 11, 16, 18, 21, 22 inacceptables,
- Autorise le Président à relancer le lot 1 selon la procédure d'appel d'offres ouvert
- Autorise le Président à relancer les lots 2, 5, 11, 21, 22 selon la procédure négociée sans publicité
- Autorise le Président à relancer les lots 16 et 18 selon la procédure négociée avec publicité

## **14 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **14.1 Plan Intercommunal de Sauvegarde**

Un PICS devrait être mis en place rapidement. Il s'agit d'organiser la mise en commun des moyens en cas de catastrophe majeure sur le territoire.

Qui fera quoi si un plan ORSEC est déclenché, ou une alerte nucléaire ?

### **14.2 Lettre aux parlementaires sur les dégâts sécheresse**

Une lettre adressée aux parlementaires du Gers, interrogeant sur les conditions de classement en catastrophe naturelle dans les cas de sécheresse, a été signée par tous les conseillers communautaires.

Hervé LEFEBVRE  
Président

Jacques ALFENORE  
Secrétaire de séance